

POUR DIFFUSION

Apparence d'écoblanchiment à la Mine Nouveau Monde Graphite : Drapeaux rouges lancés par des citoyens de Saint-Michel-des-Saints le jour de l'assemblée générale annuelle des actionnaires

Saint-Michel-des-Saints, le 27 juin 2024 – Au moment où s'ouvre l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la compagnie minière Nouveau Monde Graphite (NMG), des citoyens de Saint-Michel-des-Saints dénoncent le portrait vert que tentent de projeter l'entreprise et le gouvernement alors que ses impacts sur le territoire se font de plus en plus sentir depuis le début des opérations.

La mine à ciel ouvert Matawinie a pour objectif d'affecter à perpétuité une immense zone de forêts et de montagnes en créant un cratère de presque trois (3) kilomètres (km) de long et des montagnes de résidus acides empilés selon un procédé expérimental sur les hauteurs du village de Saint-Michel-des-Saints, dans le bassin versant du lac Taureau dans Lanaudière, sur le territoire Nitaskinan non-cédé des Atikamekw Nehirowisiwok de Manawan. Bien avant son potentiel minéral, cette région touristique est réputée pour sa grande nature et sa villégiature, un territoire situé à seulement deux heures de route de la grande région de Montréal entre le Parc national du Mont Tremblant et le Parc régional du lac Taureau.

Prétentions douteuses du promoteur de respecter les critères ESG

Un des arguments majeurs du promoteur pour convaincre ses actionnaires et le marché du graphite est son [engagement](#) d'intégrer les critères ESG (environnement, social et gouvernance). En analysant le portrait réel des impacts de la mine, des groupes locaux et nationaux sont d'avis que certains éléments de la présentation du projet s'apparentent plutôt à de l'écoblanchiment. Selon le [Centre québécois du droit de l'environnement](#), on parle d'écoblanchiment « lorsque la déclaration d'une caractéristique environnementale destinée aux consommateurs (publicité, étiquetage...) est fautive ou trompeuse ».

Environnement

La prétention remontant à plusieurs années du promoteur de faire une mine « 100% électrique » est une affirmation au mieux douteuse. En effet, les rares prototypes de camions miniers lourds électriques à batteries n'ont pas été testés dans une fosse minière, mais seulement sur des gisements en altitude ou dans des galeries de mines souterraines utilisant des chariots. Aucun essai de tels prototypes dans une mine à ciel ouvert n'a encore été fait à ce jour, qui plus est dans un environnement nordique tel qu'on le connaît au Québec.

En 2022, la Société pour vaincre la pollution a obtenu par voie d'accès à l'information un rapport d'inspection de 2019 qui a constaté [trois manquements](#) à l'autorisation émise à NMG par le ministère de l'environnement et qui recommandait l'émission d'un avis de non-conformité.

Social

Le projet de mine de NMG ne fait pas l'unanimité parmi les gens qui seraient affectés. Le projet de NMG a été reconnu en 2020 par le [Bureau d'audiences publiques sur l'environnement](#) (BAPE) comme étant la source d'une importante division sociale dans la communauté de Saint-Michel-des-Saints. Cette fracture n'a jamais été réparée depuis. Il serait donc faux d'affirmer que la mine Matawinie rencontre l'acceptabilité sociale.

Depuis l'émission du [décret gouvernemental](#) d'autorisation du projet en janvier 2021, le ministère de l'Environnement a refusé à plusieurs citoyens l'accès à de nombreuses demandes d'accès à l'information concernant le suivi des conditions imposées à la minière. De juin 2022 à mars 2024, May Dagher, résidente de Saint-Michel-des-Saints, a dû mener des [procédures](#) qui l'ont mené jusqu'à la Commission d'accès à l'information pour obtenir une copie des rapports d'analyse et d'autres documents afin de connaître l'état du suivi de ces conditions par la minière et les autorités. Ce manque de transparence envers les citoyens est incompatible avec l'affirmation d'un projet responsable socialement dans notre démocratie.

Gouvernance

Les groupes considèrent impossible la seule idée de parler de bonne gouvernance, alors que l'un des principaux actionnaires de NMG est la société d'investissement britannique « [Pallinghurst Group](#) » enregistrée dans le paradis fiscal de l'île de Guernesey. Ainsi, au minimum, les déclarations au sujet de la « bonne gouvernance » du projet minier de NMG en Matawinie laissent des doutes sur certaines sources de financement et sur leur impact fiscal.

Citations :

« Destruction durable dans un joyau récréotouristique et de villégiature, acceptabilité sociale non acquise, viabilité économique non démontrée, voilà donc le projet minier NMG qu'approuve et appuie le gouvernement du Québec, à l'ère de l'économie qui se veut verte et propre », May Dagher, Coalition des opposants à un projet minier en Haute-Matawinie (COPH)

« Alors qu'à travers le monde la bulle de la promesse des véhicules électriques individuels est déjà en train de se dégonfler, il est déplorable que ce gouvernement s'obstine à dépenser des fonds publics, à sacrifier notre environnement et à menacer le joyau qu'est le bassin versant du lac Taureau pour encourager cette fausse solution », Daniel Tokatéloff, secrétaire de l'Association pour la protection du lac Taureau (APLT)

« Le soutien du gouvernement envers les opérations de Nouveau Monde Graphite en Matawinie illustre parfaitement sa triste campagne d'écoblanchiment qui n'a encore à ce jour fait l'objet d'aucune enquête globale publique, indépendante et crédible : une *filiale batteries* justifiant par son seul nom la destruction du territoire, de ses écosystèmes et de la cohésion sociale », Rodrigue Turgeon, avocat, co-porte-parole de la Coalition Québec meilleure mine

- 30 -

Source : [Coalition Québec meilleure mine](#)

Pour information:

- Daniel Tokatéloff, secrétaire de l'Association pour la protection du lac Taureau (APLT), danieltokateloff@gmail.com, 514-973-5187
- May Dagher, Coalition des opposants à un projet minier en Haute-Matawinie (COPH), maydagher@yahoo.com, 438-820-5800
- Me Rodrigue Turgeon, Coalition Québec meilleure mine et MiningWatch Canada, rodrigue@miningwatch.ca, 819-444-9226